

Compte-rendu du 11 septembre 2018 n'ayant reçu aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

1. Projet de constructions Sautron :

Un nouvel article de presse est paru le 14/09/2018 dans l'Echo de la Presqu'île, faisant part des recours gracieux déposés auprès de la Mairie et rappelant les demandes des riverains qui n'ont pas été entendues ainsi que la position de SPCNE.

Une réunion publique a eu lieu le 25/09, présentation de l'ensemble du projet notamment les 2 immeubles sociaux de 37 logements construits par Silène, les 12 maisons individuelles et un projet participatif de 10 logements. Le Permis de construire des bâtiments Silène est déposé.

2. Projet de constructions rue Léon Bourgeois :

- Nous avons reçu le 26/09/2018, la réponse du promoteur à notre courrier du 08/08. Les demandes concernaient l'étude des sols, avant et après démolition du hangar et le devenir du puits en fond de parcelle. Réponses satisfaisantes. Les riverains ont de leur côté reçu du promoteur une invitation à une nouvelle rencontre.
- L'accusé de réception de notre demande de recours gracieux à la Mairie envoyée le 08/08 nous est revenu le 13/09. Pas de réponse de la Mairie à ce jour.

3. Projet de constructions SALENGRO :

La dépollution du site continue, à côté du transformateur démolé mais pas sur l'emplacement du garage. La fosse creusée en août a été progressivement comblée, reste un trou de 1m de profondeur. Il n'y a aucun affichage de ces travaux sur le site, il faut aller consulter en Mairie le dépôt éventuel d'une autorisation de dépollution et connaître le nom de l'entreprise désignée.

Le permis de construire n'est toujours pas déposé.

Quant aux inondations, malgré des avaloirs ajoutés, redimensionnés, les réseaux nettoyés, manifestement il y a engorgement souterrain (les plaques d'égouts se soulèvent avec le flot). Se pose la question des recours éventuels et des moyens seront mis en oeuvre à titre préventif face aux futurs nuisances des travaux à venir.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les intercommunalités peuvent appliquer la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) pour effectuer des travaux nécessaires à la protection des sites et des personnes.

Une réunion est organisée par l'association « Vivre.en.Harmonie.stnazaire » qui regroupe plusieurs collectifs, le 16/10 à Agora, pour échanger sur les inquiétudes des riverains relatives aux projets de constructions Salengro, Dolmen, Jeanne d'Arc, Clémenceau, aux inondations récurrentes et aux dommages causés aux habitations voisines. SPCNE participera, des actions et recours pourront être envisagés.

4. MEAN-PENHOET : sociétés Stelia et Rabas-Protec :

En vue de la CSS de Rabas-Protec du 6 novembre et suite à l'autorisation donnée par la Préfecture à l'entreprise Stelia-Aerospace pour réorganiser ses activités, l'association « Vivre à Méan-Penhoët » a invité SPCNE à leur conseil d'administration du 10/10. Questions sur l'utilisation du chromate de sodium par Rabas-Protec après le 22 janvier, l'accès à l'entreprise, la qualité de l'air et le rapport d'Air Pays de Loire.

5. **CSS de DONGES, Parc B exploité par SFDM :**

Lors de cette réunion, le projet de PPRT a été présenté et validé par la commission.

6. **Parc éolien au large de St-Nazaire :**

Participation à la réunion du groupe de travail « Environnement » le 05/10/2018 à St Nazaire. La présentation de RTE (Réseau de Transport d'Electricité) ne parle plus d'équivalent habitants pour évaluer la production des éoliennes mais de % de la population du département. (20 % pour le parc de St Nazaire). SPCNE maintient sa position en indiquant que le facteur de charge de production diminue davantage pour les éoliennes en mer que pour les éoliennes terrestres, donc la rentabilité n'est pas celle annoncée. Concernant le coût de construction du parc de 80 éoliennes, depuis que le gouvernement a diminué le prix de rachat du KW/H, le raccordement entre les stations en mer et le poste de Prinquiau sera à la charge de RTE, donc se pose la question de « Qui va payer au final ? ». Une réunion avec les techniciens d'EDF doit avoir lieu en octobre, SPCNE souhaite que celle-ci se déroule avant la Plénière.

7. **CONSEILS de quartier :**

- Quartier Porcé-Kerlédé / Front de Mer / Parc paysager : Participation à la séance inter-conseils de quartiers du 29/09.
- Quartier Saint-Marc / Clos du Vigneau / Bollardière : reçu, le CR de la séance du 29/09 (*La feuille de route, la présentation de la formation, le guide méthodologique Jeunesse et Sports, le tableau de bord prévisionnel*) et l'invitation à la séance plénière du 17/10/2018 à 18h30, salle du Courtil Brécard.

8. **CONSEIL de développement de la Carene :**

- Invitation à la journée citoyenne mobilité le 29/09/2018 pour découvrir et construire les futurs trajets travail domicile de demain. Pas de participation SPCNE.
- Séance plénière le 08/10/2018, sur « les préconisations pour les paysages de demain » et présentation des nouveaux thèmes de travaux proposés. SPCNE excusée.

9. **UDPN 44 :**

Conseil d'administration du 2/10/2018. L'union qui avait adhéré l'an dernier à FNE (France Nature Environnement) songe à quitter dès cette année au vu de son fonctionnement et du montant exagéré de la nouvelle cotisation.

10. **INFO :**

Le 19 septembre 2018, la commission mixte paritaire du parlement a validé, dans la nouvelle loi sur le logement ELAN, des dispositions pouvant faciliter l'urbanisation du bord de mer en permettant de construire dans les hameaux mais avec certaines garanties dont la préservation de la bande des 100 mètres.

La prochaine réunion mensuelle de l'association aura lieu le mardi 13 novembre 2018 à 18h salle 2 Maison des Associations, St Nazaire.

Fait à Saint-Nazaire, le 09 octobre 2018
Le Président de la SPCNE,